

CONTRATS DOCTORAUX – 2022-2025

Procédure d'attribution conformément aux décisions de l'ED du 7 avril 2016

Conditions du concours :

Le nombre des contrats doctoraux alloués à l'ED (Ecole Doctorale) sera porté ultérieurement à la connaissance des candidats sur le site internet de l'Ecole (<http://www.ed-despeg-unice.fr/>).

A l'issue des délibérations des jurys de Master et sur la proposition des directeurs de Master, chaque directeur de laboratoire établit une liste des candidats aux contrats doctoraux en fonction des résultats obtenus et du projet de thèse. Les directeurs de laboratoire remettent à l'ED une fiche d'évaluation dans laquelle ils indiquent l'insertion du projet de thèse dans les axes de recherche de leur unité et son caractère prioritaire pour le programme de recherche de celle-ci. Lorsque plusieurs dossiers d'une même discipline sont soutenus par un laboratoire, les directeurs d'unité classent les candidatures par ordre de priorité.

Les candidats aux contrats doctoraux doivent remplir les critères définis par l'ED dans le cadre de sa politique de choix des doctorants.

En amont du concours, le jury d'attribution des contrats, dont la composition est précisée ci-dessous, peut procéder à une sélection parmi les candidats pour déterminer ceux autorisés à concourir, notamment pour respecter un équilibre entre laboratoires et entre disciplines. Les candidats sélectionnés pour l'audition sont prévenus par courrier électronique qui vaut convocation.

Le jury auditionne les candidats sélectionnés : la présentation du projet de thèse, pendant une durée maximale de 5 minutes, est suivie d'une discussion d'une durée maximale de 10 minutes. Aucune vidéo projection n'est prévue. L'audition a pour objectif d'apprécier l'intérêt du projet de thèse et les capacités du candidat à le mener à bien.

A l'issue de l'audition, le jury établit un classement des candidats éventuellement assorti d'une liste complémentaire et le Directeur de l'ED propose au Président de l'Université d'attribuer les contrats en fonction du classement.

Le concours se déroulera du 4 au 12 juillet 2022 avec audition le 12 juillet 2022

Composition du jury et déroulement du concours :

Le jury de sélection de l'Ecole Doctorale pour l'attribution d'un contrat doctoral est une émanation du Conseil de l'ED. Il est présidé par le Directeur de l'ED qui assure le bon déroulement du concours et les opérations de vote. Sa composition sera rendue publique par voie d'affichage avant le début du concours.

Les membres du jury peuvent se faire remplacer par un représentant, membre du même laboratoire, titulaire d'une HDR, dont le nom est communiqué au Directeur de l'Ecole Doctorale avant le début du concours. Ce remplacement vaut pour toute la durée du concours.

Les votes sont organisés par le président du jury qui propose, après discussions et votes intermédiaires, une liste de candidats classés. Le vote sur la liste et sur l'éventuelle liste complémentaire doit recueillir au moins les deux tiers des suffrages exprimés pour être entériné.

Ouverture à la mobilité :

L'ED accorde une attention particulière, en fonction de leurs qualités et de leur cohérence avec la politique scientifique de l'ED et du laboratoire concerné, aux candidatures provenant d'universités autres que celle de l'Université Côte d'Azur. Les étudiants d'universités extérieures qui souhaitent présenter leur candidature doivent au préalable avoir trouvé, au sein de l'ED, un directeur de recherche pressenti et un laboratoire d'accueil.

Remise des dossiers de candidature complets et signés : le 29/06/2022 minuit sur la plateforme ADUM

PAGE 2 - FICHE DE CANDIDATURE A REMPLIR ET A FAIRE SIGNER

PAGE 3 - LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE

Documents à joindre pour postuler à un contrat doctoral

- Un CV détaillé;
- Les résultats obtenus en Licence 3, masters 1 et 2 ainsi que le rang de sortie (si disponible);
- Une copie du mémoire de M2 (à défaut une copie du mémoire de M1);
- Un projet de thèse (5 pages environ hors bibliographie);
- Une lettre de soutien du Directeur de thèse.